

TRIBUNE D'OPINION

FIABILISATION DU DPE vs DÉRIVES

La Fédération FED Experts fait état de sa position.

Paris, le 20 mars 2023,

Alors que la feuille de route pour la fiabilisation du DPE touche à sa fin, avec la diffusion des premières mesures envisagées, la chaîne télévisée nationale M6 fustige à son tour les pratiques de certains diagnostiqueurs dans son émission « CAPITAL ».

Les mesures de fiabilisation du DPE récemment retenues semblent essentiellement reposer sur :

- L'allongement de la durée de la formation au Diagnostic de Performance Énergétique
- Le contrôle multiple durant la période de certification des compétences du professionnel
- L'obligation de suivi d'une formation terrain

Si ces mesures peuvent apparaître « intéressantes » en surface, elles semblent avant tout complexes à mettre en œuvre, tout en rajoutant une charge financière importante pour le diagnostiqueur immobilier. C'est pourquoi, nous pensons que ces propositions sont très insuffisantes pour fiabiliser le DPE et purger la filière des dérives constatées sur ce secteur et remontées par la Fédération FED Experts.

En aucun cas, les acteurs gouvernementaux ou bien encore la DHUP ne semblent s'intéresser aux mauvaises pratiques constatées sur le terrain et pénalisant l'image de la profession.

Cet énième reportage prouve que même si ces professionnels en manque d'éthique et de déontologie étaient soumis à une formation plus longue, à davantage de contrôles et de certifications, cela n'impacterait pas les dérives constatées ! A savoir, renseigner des mesures incohérentes, ou bien encore modifier des données afin de pouvoir proposer une classe énergétique plus avantageuse aux propriétaires !

Si nous cherchons à caractériser la situation, cela pourrait s'assimiler à l'image d'un conducteur, qui dispose d'un permis de conduire – et que bien qu'il puisse disposer de plusieurs centaines ou milliers d'heures de conduite, rien ne l'empêchera de dépasser la vitesse autorisée, c'est la voiture qu'il faut brider...ou le conducteur qu'il faut pénaliser !

Aucune leçon passée n'a été retenue, la DHUP reste dans la sur-réaction après chaque alerte des associations de consommateurs en continuant de superposer des mesures dans l'urgence sur des fondations légères et approximatives.

Ne serait-ce ni plus ni moins, le changement dans sa continuité ?

Malheureusement, nous n'identifions aucun élément visant à :

- Réglementer les tarifs
- Renforcer le contrôle d'identité du certifié
- Disposer d'une « liste noire » de professionnels
- Assurer l'obligation de se déplacer et le temps passé sur place
- Renforcer le système qualité des entreprises
- Proposer des contrôle « sur site » plutôt que de maintenir des contrôles documentaires
- Mettre en place des sanctions administratives et financières

Autant de mesures qui permettrait d'éradiquer une bonne partie des dérives constatées sur le terrain et dénoncées par la Fédération FED Experts car elles contribuent à la perte de légitimité des professionnels et jettent le discrédit sur la profession.

Si cette refonte reste en l'état actuel du projet, nul doute que le DPE et plus largement le diagnostic immobilier continuera de faire polémique dans la presse et les médias au détriment des acteurs de la filière et du consommateur.

Les pratiques observées dans le reportage « CAPITAL » diffusé sur M6 dimanche 19 mars, relèvent de la délinquance et non d'un manque de formation et certification !

Au même titre que l'éco-délinquance, nous faisons face à la présence de diagnostiqueurs délinquants.

Or, il me semble que pour un impact rapide et durable, il est préférable de répondre à cette délinquance par des sanctions et non de la formation ou de la certification.



*M. Hassad Mouheb
Président de la Fédération FED Experts*